

rait prétendre que nos anciens combattants abuseraient du revenu annuel garanti, car ce ne seraient pas des anciens combattants s'ils agissaient ainsi.

Si l'on mettait cette idée en application, on n'aurait plus besoin de commissions d'appel, de différents régimes de pension, du fardeau de la preuve qu'on exige maintenant des anciens combattants, et ainsi de suite. Après tout, qui peut déterminer si une maladie a été contractée pendant le service. Je mets quiconque au défi de définir cette expression. Qui peut prévoir les réactions d'un homme vivant dans des conditions de tension constante pendant quatre ou cinq mois de l'année? Et au combat on vit sous une tension constante. Si l'opinion des médecins est bien fondée, personne ne peut prédire les conséquences que peut avoir pour la santé la vie sous tension. Les contrariétés, la discipline imposée et des facteurs de ce genre ont nécessairement un effet sur la santé. Par conséquent, personne ne peut définir les dommages contractés pendant le service armé.

J'ai eu récemment l'occasion de plaider la cause d'un homme atteint d'un cancer du poumon. On reconnaît aujourd'hui que l'inhalation de la fumée affecte les poumons. L'homme a servi dans les REME. Je sais, par expérience personnelle, que dans ces unités de combat les hommes travaillent à l'intérieur, puisqu'il fait souvent froid et que les vapeurs d'échappement des véhicules se répandent constamment dans l'air. Pendant cinq ans, cet homme a vécu dans la pollution. Pourtant, la commission a décidé qu'aucune preuve n'existait d'un lien quelconque entre son cancer des poumons et son service armé.

Le revenu annuel garanti serait ici la réponse. Ceux qui n'en auraient pas besoin ne l'accepteraient pas. Bon nombre de ceux qui reçoivent une pension d'invalidité seraient trop heureux d'y renoncer. Après tout, le régime même pour lequel nous avons combattu nous permet de gagner notre vie et de faire notre chemin dans le monde. Comme je l'ai dit, si le gouvernement accepte de verser un revenu annuel garanti aux anciens combattants, cela ne coûtera pas plus cher. En outre, cela éliminera tous les appels, toutes les commissions de pension et le genre de friction que nous avons eu jusqu'à maintenant disparaîtra.

Enfin, on a dit aujourd'hui qu'il faudrait donner à nos anciens combattants plus d'argent en guise de reconnaissance de leur valeur. La valeur, monsieur l'Orateur, n'est pas récompensée. Quiconque est courageux ou valeureux ne s'attend pas à une récompense. Il est courageux ou valeureux parce qu'il aime son pays. Il sait que parfois il devra verser son sang et ses pleurs s'il aime son pays. On en a encore des témoignages aujourd'hui. Vous ne récompensez donc pas la valeur.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Weatherhead: Il n'y a pas de Règlement à invoquer.

M. Nowlan: Attendez et vous verrez s'il n'y en a pas.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) invoque le Règlement.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, vous-même, avec toute la dignité que vous confère la présidence, vous étiez debout quand le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) parlait d'aéroplanes et de ce qui pourrait arriver si

[M. Otto.]

les fonds de l'État servaient à verser des allocations aux anciens combattants au lieu que ce soit pour des aéroplanes. Franchement, le député de York-Est (M. Otto) ne fait que débiter des boniments dans ce débat.

M. Weatherhead: Sur quoi porte votre rappel au Règlement?

M. Nowlan: C'est que la motion dont la Chambre est actuellement saisie concerne les recommandations d'un comité. Avec tout le respect que je dois au député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) et aux autres qui ont peut-être, toute leur vie, respecté le caractère sacré du désengagement politique...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

M. Nowlan: ...les observations du député devraient porter sur la motion, non sur des questions de valeur ni sur le salaire minimum.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence sait ce qui s'est passé à la Chambre ce soir. A ce moment-là, l'Orateur a montré de l'indulgence envers le député de Prince-Edward-Hastings (M. Hees) et il allait adopter la même attitude à l'endroit du député de York-Est (M. Otto). De l'avis de la présidence, la Chambre devrait, je pense, permettre au député de York-Est de terminer ses commentaires.

M. Nowlan: Je lui permettrai de terminer ses commentaires, car j'ai toujours plaisir à entendre le député, sauf sur cette question-ci.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député d'Annapolis Valley reconnaît, je pense, que la présidence doit prendre une décision. Elle a donc décidé, après avoir entendu la suggestion du député d'Annapolis Valley, que peut-être le député de York-Est devrait serrer la question de plus près. Le député d'Annapolis Valley devra, je pense, accepter la décision de la présidence.

M. Otto: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi qui ai amené la question d'une récompense pour le courage; c'est un député de l'opposition. Ce député a déclaré que les pensions des anciens combattants doivent être augmentées parce que leur courage doit recevoir sa récompense. Je ne suis pas de cet avis. Nos anciens combattants ne demandent pas une récompense, ils demandent justice. C'est la raison pour laquelle je propose autre chose au ministre. Je l'engage à ne pas s'en tenir à des idées reçues. Pourquoi nos associations d'anciens combattants doivent-elles se rendre à Ottawa et plaider leur cause chaque année? Elles devraient recevoir ce qu'elles demandent en toute équité.

Je sais qu'il se trouve peu de députés aussi brillants que croit l'être le député d'Annapolis Valley; nous devons accepter cette triste réalité. Quoi qu'il en soit, j'ai tenté de proposer au ministre au cours du présent débat une approche différente quant à la situation de nos anciens combattants, aux pensions d'invalidité, et à la ligne de conduite que la Chambre devrait suivre.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, aussi incroyable que cela puisse paraître, je serai très bref. Je veux enlever à l'honorable député de York-Est